

Avis de constitution

SOCIETE « FANKAHA EXPLOITATION MINIERES »

Siège Abidjan abobo djibi extension vers l'ecole epp
chef adou n'tamon lot 352, ilot 44, Lot 352, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/08/2025 et enregistrés au CEPICI le 05/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FANKAHA EXPLOITATION
MINIERES »

Objet : ACTIVITE MINIERE

Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La Prise En Location Gérance De Tous Fonds De Commerce. La Prise De Participation Dans Toute Société Existante Ou Devant Être Créée Et Généralement, Toutes Opérations Financières, Commerciales, Industrielles, Mobilières Et Immobilière, Se Rapportant Directement Ou Indirectement A l'objet Social Ou Pouvant En Faciliter l'extension Ou Le Développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan abobo djibi extension vers l'ecole epp chef adou n'tamon lot 352, ilot 44, Lot 352, Ilot 44

Dirigeant(s) M KEWO KINDANA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11396 du 11/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69300/GTCA/RC/2025 du 11/11/2025

